

Protocole d'accueil des élèves de l'école maternelle d'application des Brizeaux à Niort

Le Président de la République et son gouvernement ont pris la décision de rouvrir progressivement les écoles. Certaines conditions sont nécessaires pour que l'accueil des élèves se fasse en toute sécurité, en appliquant les règles préconisées dans le [protocole de sécurité rédigé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse](#) dont voici les cinq points fondamentaux :

- le maintien de la distanciation physique
- l'application des gestes barrière
- la limitation du brassage des élèves
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- la formation, l'information et la communication.

1. Modalités d'accueil des élèves sur la semaine :

Les modalités d'enseignement proposées aux élèves sont les suivantes :

- Certains enfants sont accueillis prioritairement en classe, pour des temps d'enseignement, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ces enfants sont accueillis à temps plein en fonction de la capacité d'accueil de l'école, de critères pédagogiques, et de la profession de leurs parents.
- Les autres enfants sont accueillis deux jours par semaine : les lundis et mardis ou les jeudis et vendredis.
- Les enfants des parents qui font le choix de ne pas scolariser leur enfant à l'école continuent à bénéficier du dispositif de continuité pédagogique, proposé par les enseignants sur le [site internet de l'école](#).

Les parents faisant le choix de scolariser leur enfant à l'école **s'engagent à surveiller l'apparition de symptômes** chez leur enfant (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre) et **prendre sa température** (qui doit être inférieure à 37,8°C) tous les matins avant de l'emmener à l'école. En cas d'apparition d'un de ces symptômes, les parents s'engagent à informer l'école au plus vite par téléphone ou par mail.

Les horaires de l'école restent inchangés. Le service de garderie municipale fonctionne également avec les mêmes horaires. Nous vous demandons toutefois, pour des raisons d'organisation, de **ne l'utiliser que s'il ne vous est pas possible de trouver une autre solution**.

2. Horaires et accès à l'école :

D'une manière générale, afin de limiter les contacts entre adultes et enfants **les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école**. Les modalités d'accès à l'école lors des différents temps de la journée sont les suivantes :

- Accueil en garderie le matin de 7h30 à 8h35 : l'accès se fait par la cour de l'école élémentaire (seul moment de la journée où les parents sont autorisés à traverser cette cour). Les parents sonnent, un agent municipal vient leur ouvrir et accompagne leur enfant aux toilettes pour qu'il se lave les mains, puis en salle de garderie. Il est installé à une table en respectant la distanciation physique d'un mètre avec d'autres enfants de son groupe classe, afin d'éviter les contacts avec les élèves des autres classes.
- Accueil dans les classes de 8h35 à 9h (horaire étendu pour éviter les rassemblements devant l'école et assurer la distanciation physique) :
 - Pour la classe de MS, l'accueil se fait directement par la porte de la classe (à côté de l'entrée principale). L'enseignante présente accueille votre enfant et un agent municipal l'accompagne pour poser ses affaires et se laver les mains.
 - Pour les quatre autres classes, l'accueil se fait au portail de la cour de l'école (côté parc). Nous vous demandons de bien respecter la distanciation physique (un mètre entre chaque famille) sur le chemin de l'école en attendant l'entrée. Un agent municipal accueille chaque famille, une autre accompagne ensuite les enfants jusqu'à la porte de leur classe. Ils sont ensuite accueillis par chaque enseignant pour aller poser leurs affaires et se laver les mains.
- Sortie des élèves à 16h :
 - Pour la classe de MS, la sortie des élèves se fait directement à la porte de la classe (la même que pour l'entrée le matin). Nous vous demandons de bien respecter la distanciation physique (un mètre entre chaque famille) sur le chemin de l'école en attendant la sortie.
 - Pour les quatre autres classes, les parents attendent sur le chemin devant le portail de l'école (côté parc) en respectant la distanciation physique (un mètre entre chaque famille). Ils se présentent chacun leur tour à un agent municipal présent, qui prévient les enseignants pour que les enfants puissent rejoindre leur famille.
- Garderie du soir de 16h15 à 18h30 : selon la météo, les enfants sont présents, soit en salle de garderie, soit dans la cour de l'école :
 - Si les enfants sont dans la cour, les parents se présentent au portail et un agent municipal présent appelle leur enfant pour qu'il rejoigne sa famille.
 - Si les enfants sont en salle de garderie, les parents se présentent à la porte de la garderie qui donne directement sur le parc.

3. Mesures sanitaires :

Le respect des gestes barrière est enseigné et mis en œuvre tout au long de la journée. Les élèves sont encouragés à se laver les mains régulièrement, à utiliser des mouchoirs à usage unique et à les jeter à la poubelle, à tousser dans leur coude et à respecter en toute circonstance une distanciation physique d'un mètre.

Les adultes de l'école portent, dès qu'ils sont en contact avec les élèves, un masque de protection. L'utilisation du masque pour les élèves de maternelle est fortement déconseillée.

Les locaux (salles, toilettes, espaces collectifs...) sont désinfectés plusieurs fois par jour. Le matériel collectif et les coins jeux sont proscrits pour éviter tout risque de contamination.

En cas d'apparition de symptômes chez un élève (toux, fièvre...), il est isolé du groupe d'enfant avec un masque de protection, les parents sont prévenus et s'engagent à venir chercher leur enfant rapidement. Si l'enfant s'avère porteur du COVID-19, les parents s'engagent à prévenir l'école pour qu'une information puisse être portée aux familles et qu'un dépistage puisse être réalisé pour bloquer la chaîne de contamination.

4. Restauration scolaire, pause méridienne et récréations :

Les repas sont pris dans une salle de cantine réservée aux élèves de l'école maternelle. Les groupes d'élèves arrivent et repartent de manière échelonnée pour éviter tout brassage entre les groupes. Chaque élève est installé à une table, en respectant la distanciation physique d'un mètre, et avec d'autres enfants de son groupe classe afin d'éviter les contacts avec les élèves des autres classes. Les plats sont servis dans les assiettes des enfants, qui disposent chacun d'un plateau et de couverts individuels, pour éviter tout contact entre élèves.

Après le repas, les élèves de PS sont installés dans le dortoir pour pouvoir faire la sieste en respectant la distanciation physique. Les élèves de MS se reposent dans les classes jusqu'à 13h35 sur des couchettes individuelles. Les élèves des deux classes de GS jouent dans la cour de l'école ou dans le parc pour séparer les groupes classes (repli en garderie et salle de motricité en cas de mauvais temps).

Les temps de récréation se font de manière échelonnée le matin et l'après-midi afin de limiter les contacts entre élèves de classes différentes. Plusieurs lieux peuvent être utilisés (cour de l'école, salle de motricité ou parc). Pour des raisons sanitaires, les structures de jeux sont condamnées. Les élèves doivent, dans la mesure du possible, respecter les règles de distanciation physique. Pour leur permettre de jouer, des jeux individuels (désinfectés après chaque usage) ou activités leur sont proposés par les enseignants.

5. Temps d'enseignement dans les classes :

Afin de respecter les mesures sanitaires, les enfants ne peuvent être plus de 10 en classe. Les règles de distanciation sociale s'appliquent dans la classe. Chaque élève dispose donc de sa place attribuée à une table (ou en coin regroupement, lorsque c'est possible) à un mètre des autres. L'usage du matériel pédagogique collectif étant proscrit, chaque élève dispose de son propre matériel pour travailler. Si un matériel spécifique lui est prêté pour réaliser une tâche, il est désinfecté avant de pouvoir servir à nouveau. Les élèves ne pouvant entrer en contact les uns avec les autres, les activités individuelles sont privilégiées ; les activités collectives lorsqu'elles sont proposées respectent les règles de distanciation physique. Les déplacements dans la classe sont réalisés de manière à éviter que les élèves n'entrent en contact les uns avec les autres. Plusieurs temps de pause sont prévus dans la journée pour répondre aux besoins physiologiques et moteurs des élèves.

6. Accueil du mercredi :

L'accueil du mercredi sur l'école est différent de celui des autres écoles de la ville de Niort. Les enseignants étant maîtres formateurs, ils continuent d'exercer leur mission de formation et d'accompagnement les mercredis matins et ne peuvent donc pas accueillir de groupes d'élèves. En conséquence, l'école propose uniquement un accueil des enfants prioritaires par les deux enseignants non formateurs le matin. Pour ces élèves, la mairie met en place un service de garderie de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 13h30, avec possibilité de prise d'un pique-nique (fourni par les familles), surveillés par du personnel municipal. L'après-midi, la mairie propose un service d'accueil, de 13h30 à 18h30, à l'école, pour les enfants prioritaires, sur présentation d'une attestation professionnelle et justification d'absence de moyen de garde.

Les familles doivent s'inscrire chaque semaine, avant le mardi soir 17h :

- pour l'accueil du matin, en appelant à l'école au 05 49 24 24 62 ou en écrivant un mail à l'adresse ce.0790997e@ac-poitiers.fr
- pour l'accueil de l'après-midi, en appelant la mairie 05 49 78 73 03 ou en écrivant un mail à l'adresse education.inscriptions@mairie-niort.fr

Pour le matin et l'après-midi, les enfants sont définis comme prioritaires si leurs parents exercent une des professions suivantes : soignants, personnels des forces de sécurité intérieure, personnels de l'aide sociale à l'enfance, de la poste, des employés municipaux travaillant dans des écoles, des personnels AVS, et enseignants.